



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles LAS-0145*, le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle siègera le 8 juin 2022 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle, en vue de statuer sur la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 118, 68^e Avenue. Le projet de réutilisation du sol proposé prévoit la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial. Cette séance sera diffusée en direct et en différé sur le site de l'arrondissement au montreal.ca/lasalle sous la tuile *S'informer sur les consultations, les registres et les démolitions en mode virtuel à LaSalle*.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis public sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement de LaSalle par les moyens suivants :

- par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca;
- par courrier au 55, avenue Dupras, LaSalle, H8R 4A8, aux soins de la secrétaire d'arrondissement.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 4 juin 2022. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Peu importe le moyen de communication utilisé, toute personne adressant une opposition doit préciser son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Les oppositions formulées seront lues lors de la séance du comité précitée.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Nathalie Hadida au 514-367-6000 poste 6492 ou par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 25 mai 2022.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement